



Accueil de loisirs Projet pédagogique



Version mise à jour le 07/11/2022

Ce projet pédagogique est le fruit d'une réflexion de la part de l'ensemble de l'équipe en s'appuyant sur le projet éducatif de l'Amicale Laïque. Nous nous sommes mis d'accord sur les objectifs et moyens choisis afin de faire de cette structure un lieu d'accueil de qualité. Il est donc le texte de référence que nous aurons toujours à l'esprit pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il est aussi un document précieux pour toute personne souhaitant comprendre le fonctionnement de cette structure : stagiaires, parents, partenaires...

SOMMAIRE

Descriptif

Historique	p. 2
Œuvre organisatrice	p. 2
Le partenariat avec la ligue de l'enseignement	p. 2
Implantation géographique	p. 3
Locaux	p. 3
Public	p. 4
Périodes de fonctionnement	p. 4
L'équipe	p. 5

L'accueil de loisirs 4/12 ans

Les objectifs et moyens :	
- Développer l'esprit de citoyenneté	p. 7
- Favoriser l'accès à la connaissance et à la culture	p. 8
- Favoriser l'autonomie de l'enfant	p. 9
- Vivre ensemble	p. 10
- Hygiène, sécurité et prévention	p. 11
- Les relations adultes/enfants	p. 12
- Les relations adultes/adultes	p. 13
- L'accueil d'enfants en situation de handicap	p. 14

L'Amic'ados

Les objectifs et moyens:	
- Favoriser l'accueil des nouveaux jeunes	p. 16
- Développer la personnalité du jeune adolescent et permettre l'autonomie et la responsabilité du jeune	p. 17
- Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée	p. 18
- Permettre aux jeunes de choisir un thème ou une activité à mettre en place	p. 19
- Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école	p. 20
- Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit	p. 21
- Donner envie aux jeunes de s'engager dans le mouvement de l'éducation populaire et défendre les valeurs de la Ligue de l'Enseignement	p. 22

Critères d'évaluation

p.23

Annexes

Organigramme périscolaire	p. 24
Organigramme extrascolaire	p. 25
Animateurs permanents et apprentis	p. 26
Une journée type	p. 27
Locaux	p. 28/29

HISTORIQUE

1995 : naissance du projet avec enquête auprès des familles.

Janvier 1996 : Ouverture de l'accueil de loisirs grâce à l'engagement des membres bénévoles du Foyer de l'école maternelle. Ils réussissent à mettre en place une garderie (jusqu'alors inexistante) pour les matins et les soirs. Mais Anne-Marie MAUBERT (alors directrice de l'école maternelle et initiatrice du projet) a bien vu qu'afin d'assurer une pérennité à cet accueil, l'intégration en tant que section de l'Amicale Laïque de la commune serait une solution.

Septembre 1996 : Prise en charge de l'accueil de loisirs par l'Amicale.

Novembre 1996 : Après de longues discussions, une première convention est signée entre la mairie et la Fédération des Associations Laïques du Puy de Dôme permettant ainsi à la commune de bénéficier d'un contrat enfance avec la CAF. La FAL signe parallèlement une convention avec l'Amicale Laïque lui laissant la tâche d'organiser le centre de loisirs et lui mettant à disposition une salariée FAL pour assurer la direction (poste occupé par Marie-Laure DUFLOT).

Décembre 1996 : mise en place de l'accueil des mercredis, puis des petites vacances.

Décembre 2004 : L'ALSH. s'agrandit.

- Ouverture d'une section ados, « l' Amic'ados », (du collégien jusqu'à 18 ans). William PITAULT (également salarié FAL.) occupe le poste d'adjoint responsable de ce secteur.

- Mise en place de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne.

Novembre 2006 : Signature tripartite qui sans modifier fondamentalement le fonctionnement de la structure, lie directement les 3 intervenants (Mairie, FAL et Amicale Laïque).

Avril 2012 : Renouvellement de cette convention.

Sept 2013 : Application de la réforme des rythmes scolaires. Après un long travail de concertation entre l'Amicale, la municipalité, les représentants de parents d'élèves et l'équipe enseignante, la mairie nous confie la mise en œuvre des TAP.

Mars 2014 : Face à l'ampleur prise par la structure, le nombre de salariés notamment, un poste d'adjoint pédagogique est créé. Il est confié à Alison GACHON.

ŒUVRE ORGANISATRICE

Amicale Laïque de Vertaizon

- Association Loi 1901, créée le 07/02/1966.
- Agréée Jeunesse et Sports le 02/08/1972.
- Affiliée à la Fédération des Associations Laïques du Puy de Dôme et à la Fédération Française de Lutte.
- Dépendant de la Convention Collective de l'Animation.

De nombreux bénévoles l'ont animée et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour la formation des jeunes. L'Amicale est une association ouverte à tous dans le respect des convictions de chacun d'où le qualificatif de « laïque ».

C'est une association d'Education Populaire où chacun peut acquérir, par la pratique des activités et la gestion coopérative de celles-ci, des compétences culturelles, pédagogiques, sportives ; des comportements civiques, qui le prépareront à devenir acteur social, organisateur .

Danser, lutter, jouer au théâtre, faire de la gym, participer à l'ALSH ou monter une scène, tenir une buvette, assurer la trésorerie, la gestion ou le secrétariat sont des actes qui contribuent à la réalisation du projet collectif de l'association.

LE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (FAL)

Ce partenariat entre l'Amicale Laïque et sa fédération permet à l'accueil de loisirs de bénéficier :

- D'un accompagnement pédagogique.
- D'une appartenance à un réseau d'ALSH.
- D'une mutualisation de moyens.
- Des services de la ligue : assurance, culture, sports...
- De prêt de matériel.

Et d'un soutien important pour une association de village.

IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

Vertaizon est une petite ville du Puy-de-Dôme, d'environ 3200 habitants, située à 25 Kms de Clermont-Ferrand. Vertaizon est accrochée à une colline offrant, de l'« ancienne église » et ses remparts, une vue dégagée sur la plaine de la Limagne et Pont-du-Château. La commune de Vertaizon est membre de la communauté de communes Billom Communauté, née de la fusion des Communauté de communes de Billom Saint-Dier Vallée du Jauron et de Mur es Allier au 1er janvier 2017.

L'accueil de loisirs étant implanté à côté de l'enceinte de l'école maternelle, il se trouve au centre du village.



LES LOCAUX

Cf. annexe 5 et 5'

La municipalité met à disposition de l'Amicale Laïque des locaux pour permettre le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Les locaux à usage exclusif de l'accueil de loisirs (10 place de la résistance au sein de l'école maternelle) :

Nous occupons deux étages :

- Le rez-de-chaussée est consacré principalement à l'accueil des enfants de maternels, à leur goûter et aux activités cuisine.

- La partie droite de l'étage est réservée aux adultes (bureau, salle de travail, salle du copieur...) ainsi qu'à l'espace infirmerie et change des enfants.

- La partie gauche de l'étage est divisée en diverses pièces d'activité (de 12 à 30 m²) : salle de jeux de construction, salle patouille (activités modelage, collage...), atelier d'artistes (peinture), monde des rêves (les livres), salle de réunion, etc. Ces différentes salles sont amenées à varier en terme d'utilisation car nous réorganisons parfois les aménagements en fonction des besoins et projets des enfants.

Après une réfection complète, nos locaux sont désormais aux normes PMR (accessibilité handicapés).

Les locaux partagés :

- Nous pouvons également utiliser la salle de jeux de l'école maternelle, mais puisque nous n'en sommes pas les principaux utilisateurs, nous ne pouvons pas l'aménager.

- Excepté pendant l'accueil périscolaire du soir (où des activités de danse ont lieu), nous pouvons disposer de la salle de jeux de l'école élémentaire. L'accès n'est pas très commode puisqu'il faut pour s'y rendre traverser toute l'école maternelle.

- En extérieur, nous disposons des 3 cours bétonnées des écoles.

- Le local des ados (appartement de 4 pièces au dessus de la poste) peut être utilisé par les plus jeunes en dehors des heures d'ouverture de l'Amic'ados.

- Suivant les demandes des autres associations, la salle de basket, la salle de lutte et le terrain de foot sont accessibles à certains horaires définis chaque année.

Pour les activités extérieures nous pouvons utiliser le terrain engazonné situé entre l'école et le stade et le site de l'ancienne église (sur les hauteurs de Vertaizon). Si les chemins sont nombreux et très accessibles, il n'y a aucun bois à proximité susceptible d'être utilisé pour faire des jeux, des cabanes... C'est un gros manque évidemment.

PUBLIC

Nous accueillons des enfants de 4 à 18 ans, résidant pour la plupart sur la commune de Vertaizon. Afin de répondre à leurs besoins, ils sont séparés en 2 sections : l'accueil de loisirs 4/12 ans et l'Amic'ados.

Pour l'accueil périscolaire tous les enfants sont acceptés à condition qu'ils soient scolarisés à Vertaizon.

Pour les vacances, les enfants habitant sur les communes environnantes ne sont acceptés qu'en fonction des places disponibles.

Les mercredis nous acceptons les enfants extérieurs à la commune uniquement s'ils ont déjà fréquenté le centre auparavant (déménagement par exemple) et nous informons ces familles que l'accueil pourra être suspendu en cours d'année si les effectifs étaient trop importants.

Les enfants de moins de 4 ans, scolarisés à l'école maternelle de Vertaizon, peuvent être accueillis en périscolaire et en TAP mais en aucun cas les mercredis ou pendant les vacances.

L'Amic'ados est réservé aux jeunes de la commune dès lors qu'ils ont 12 ans ou qu'ils sont au collège. Toutefois un ados de Vertaizon peut venir à l'accueil libre accompagné d'un copain, cousin... même si celui-ci n'habite pas la commune dans la limite des places disponibles.



PERIODES DE FONCTIONNEMENT

L'accueil périscolaire :

Chaque jour de classe de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. Le soir un goûter est proposé aux enfants et un atelier « devoirs » est mis en place pour les enfants qui le souhaitent.

La pause méridienne :

Chaque jour de classe de 12h à 13 h45 avec mise en place d'ateliers au choix de l'enfant et d'un accompagnement des enfants à table.

Les TAP (temps d'activité péri éducatif) :

Pour les enfants de l'école maternelle les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30. Pour les enfants de l'école élémentaire les lundis et jeudis de 15h à 16h30. Fonctionnement sous forme de cycles de vacances à vacances. Sur la base d'une inscription préalable et d'un engagement de l'enfant.

Les mercredis :

Chaque mercredi pendant les semaines de classe. Accueil à la demi-journée, avec ou sans le repas de midi. Départ entre 17h30 et 18h.

Les vacances :

Accueil pendant les vacances d'automne, d'hiver et de printemps. Inscription à la semaine (ce projet pédagogique ne concerne pas l'accueil de loisirs d'été qui est géré directement par le service vacances de la FAL). Départ entre 17h30 et 18h

L'Amic'ados :

- En période scolaire : Mardi de 17h30 à 19h
Mercredi de 14h à 19h
Vendredi de 17h30 à 19h30
Samedi de 14h à 19h et de 20h à 22h (sur projet)
- En période de vacances : du lundi au vendredi de 14h à 19h. Possibilité d'accueil à la journée ou la semaine selon les projets.
- Période de fermeture : 4 semaines entre mi août et début septembre + 1 semaine à Noël.

L'EQUIPE

Organigrammes Cf. annexes 1 et 2

Les salariés : Cf. annexe 3

Le projet initial prévoyait que toute personne travaillant dans cette équipe se devait d'être titulaire du BAFA. ou en cours de formation. A l'heure actuelle, nous sommes très occasionnellement obligés de recruter des animateurs non formés (faute de trouver des animateurs qualifiés intéressés). Toutefois nous respectons très largement les taux d'encadrement prévus par notre ministère et chaque salarié se doit d'entrer dans une démarche éducative.

Pendant l'accueil périscolaire et les TAP : une équipe de 12 permanents de l'association. Leur présence dépend du nombre d'enfants sur les différents temps.

Pendant les TAP : une équipe de 9 permanents pour l'élémentaire et la maternelle.

Pendant les mercredis : 4 animateurs permanents interviennent. En fonction des inscrits, l'équipe est complétée par des animateurs volontaires (étudiants, embauchés en Contrat Engagement Educatif, rémunérés sur la base du forfait journalier).

Pendant les vacances : animateurs volontaires en CEE

Une priorité est donnée aux animateurs de la commune.

La responsable de site, directrice de l'ALSH 4/12 ans :

- est responsable de tout ce qui se passe aussi bien sur les lieux du centre que dans les activités à l'extérieur.
- est garante de la sécurité physique et affective des enfants.
- a en charge la gestion quotidienne de la structure (administrative, financière et matérielle)
- est garante du respect du projet éducatif de l'Amicale Laïque et de la réalisation du projet pédagogique de l'ensemble de l'équipe.
- est le lien entre le centre et les personnes rattachées directement ou indirectement au centre (organisateur, partenaires, municipalité etc.)
- a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- a un rôle de formation des animateurs et de suivi des stagiaires.
- est garante de la bonne tenue de l'hygiène des locaux du centre et des différents lieux accueillant les enfants.

L'adjoint pédagogique 4/12 ans :

- travaille en partenariat avec la directrice et la seconde dans son action.
- coordonne l'équipe d'animation et veille au respect des projets.
- est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la directrice pour le suivi du projet pédagogique.
- a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
 - de socialisation, qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour.
 - de transmission des connaissances, qui consiste à faire acquérir des savoir faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.

Le directeur « Ados » :

- est responsable de la mise en place des activités de l'Amic'ados (section ados de l'ALSH pour laquelle il a été recruté).
- est garant de la mise en place du projet pédagogique sur cette section.
- est responsable du suivi de l'équipe recrutée pour les ados
- est responsable des achats et de la gestion du matériel de l'Amic'ados
- encadre des ateliers pendant la pause méridienne du mardi au vendredi.

L'animateur :

- est responsable de la sécurité physique et affective de l'enfant.
- met en place sur le terrain la théorie du projet pédagogique.
- est le lien entre l'enfant, les activités du centre, les familles et la directrice.
- rend compte du déroulement des activités menées.
- est membre d'une équipe d'animation à laquelle il doit apporter sa participation active

L'évocation de ces différents statuts est un rappel des obligations, des rôles qui s'y rattachent. Ce n'est en aucun cas une barrière entre les différents partis. Au contraire, le bon fonctionnement du centre repose, entre autres, sur une bonne communication, des interactions constantes entre toutes les personnes intervenant sur la structure.



Les objectifs et moyens de l'ALSH 4/12 ans

Mettre en place ou collaborer à des actions bénévoles

- Partenariat avec une association caritative (journée solidarité et collecte de nourriture).
- Solliciter les enfants pour participer à des actions de l'Amicale Laïque (préparation de panneaux d'exposition pour la journée des associations, élaboration de programmes...)
- Participer à des actions citoyennes sur le village (nuit de la lecture)

Sensibiliser à la protection de l'environnement

- Maintenir la dynamique du tri sélectif au sein de notre structure (papier, pile, verre).
- Apprendre à respecter le cadre dans lequel on évolue (par ex.: ne pas casser les branches d'arbres, ne pas arracher les fleurs, ne pas dégrader les bâtiments...)
- Aborder avec les enfants la notion de développement durable.
- Mise en place d'activités en lien avec la nature (jardinage, cabane dans les bois, élevage de phasmes...)



DEVELOPPER L'ESPRIT DE CITOYENNETE

Tout comme l'adulte, l'enfant a des droits mais aussi des devoirs. Son attitude, ses actions ou sa passivité ont des répercussions sur son environnement. Il doit en prendre conscience. Il faut l'encourager à s'impliquer, pour qu'il soit acteur et non spectateur de sa propre vie.



Se familiariser à la déclaration des droits de l'enfant

- Permettre aux enfants de découvrir leurs droits et devoirs et les conditions des enfants à travers le monde (illettrisme, pauvreté, mariage forcé, esclavagisme...)
- Cartes de la fraternité, action initiée par la Ligue de l'enseignement sur le plan national.
- Jeux divers, chants, lecture d'albums.

Donner aux enfants les moyens de se situer dans le temps et dans l'espace (savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va)

- Mettre en place des ateliers « café parlotte » pour les amener à s'interroger sur des thématiques (filles/garçons, vie/mort, bonheur/malheur...)
- Proposer des activités liées au passé (préhistoire, Moyen-Age...) et à leur village (Vertaizon aujourd'hui et autrefois).

Développer l'esprit critique et apprendre à construire son libre arbitre

- Prise en compte de la parole et du point de vue des enfants.
- Donner les codes pour apprendre à recevoir un spectacle, à être un spectateur averti : jouer à être un jury au festival du court métrage...



Favoriser l'expression artistique en développant l'esprit de créativité et l'imagination

- Sensibiliser via la pratique à diverses formes d'art et d'expression (théâtre, art plastique, musique, production d'écrits...)
- Mise en place de journées à thèmes (découverte d'un pays, journée à l'envers...)
- Proposer la découverte de pratiques nouvelles (initiation au kinball, au tchouk ball, au flag, aux percussions..)
- Varier les activités (jeux calmes, sportifs, activités manuelles, chant, cuisine, conte).
- Ouvrir des espaces de jeux d'imitation.

FAVORISER L'ACCES A LA CONNAISSANCE ET A LA CULTURE

Donner à chaque enfant les moyens de comprendre le monde qui l'entoure pour mieux l'appréhender et y trouver sa place.
Faire de notre centre de loisirs un lieu d'éveil, d'échanges d'idées et de compétences.

Amener l'enfant à découvrir le monde qui l'entoure

- Encourager les partenariats avec diverses associations locales ou non (Asevsit, foot, médiathèque, maison des jeux...)
- Mise en contact avec des intervenants professionnels (potier, musicien, comédien..)
- Échanges avec les familles (découvertes de coutumes différentes, de passions, de métiers..)
- Découverte de notre environnement proche (commune, patrimoine).
- Sorties et mini camps (balade, cinéma, musées, spectacles vivants ...).

Donner accès à la culture pour tous

Conscients que les inégalités sociales se creusent sur le temps libre de l'enfant, nous devons veiller à ce que chacun, quelque soit son milieu social puisse bénéficier d'un même droit aux loisirs et aux pratiques culturelles.

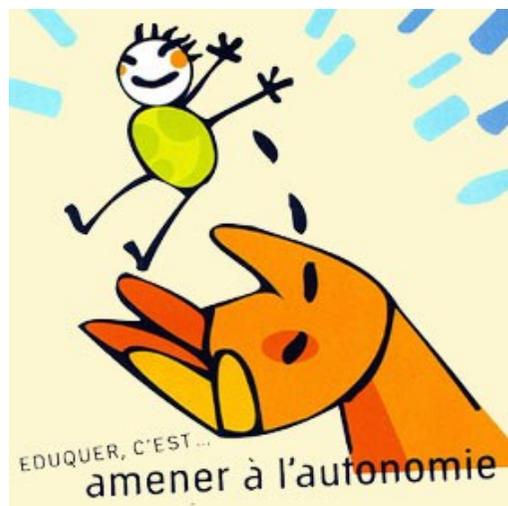
- Proposer des tarifs à la portée de tous.
- Réduire le fossé numérique via l'apprentissage des nouvelles technologies (Internet, vidéo, diaporama, traitement de texte...)
- Possibilité de faire ses devoirs avec l'aide d'un adulte en cas de difficultés (périscolaire)
- Accompagnement aux diverses activités extrascolaires proposées sur la commune (foot, basket, lutte, musique, danse..) : uniquement sur l'accueil périscolaire.
- Inscriptions à la semaine afin qu'il y ait une véritable imprégnation, un suivi dans les pratiques.

Responsabiliser l'enfant dans ses choix et ses pratiques

- Laisser aux enfants le choix de faire ou non leurs devoirs sur le temps périscolaire.
- Donner la possibilité de choisir son activité ou choisir de ne rien faire (temps calmes du mercredi, pause méridienne).
- Comprendre que l'on doit respecter les choix, ou les engagements que l'on a fait (quand on s'est inscrit sur un atelier, on ne se raye pas au dernier moment).
- Installation d'un coin « récup » avec du matériel à disposition pour que l'enfant puisse créer, laisser vagabonder son imagination.

Développer la connaissance de soi

- Placer l'enfant dans des situations lui permettant de prendre conscience de ses capacités et difficultés afin de pouvoir évoluer, progresser (mise en place d'activités en fonction de l'âge des enfants).
- Proposer des activités adaptées aux différentes tranches d'âge.



FAVORISER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

C'est par notre présence qu'on favorise l'autonomie, par une présence empathique, sécurisante, qui la rend alors possible.

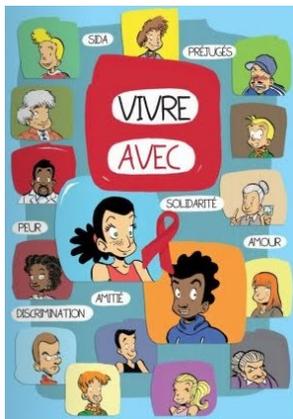


Amener l'enfant à se prendre en charge dans sa vie quotidienne

- Pouvoir répondre à ses besoins physiologiques avec discernement (adapter sa tenue à la météo, savoir équilibrer son repas - quantité et variété des aliments-, respecter certaines règles d'hygiène nécessaires à son bien être...).
- Comprendre et intégrer un cadre de fonctionnement (règles de vie en collectivité, formation à l'auto-arbitrage, rangement...)
- Veiller à ce que les lieux, le matériel soient adaptés aux enfants (petit mobilier pour maternels, ciseaux pour gauchers...)

Permettre à l'enfant de s'affirmer

- Favoriser la prise de parole en groupe.
- Ecouter et prendre en compte la parole de l'enfant (boîte à idées, réunions d'enfants...)
- Respecter les envies des enfants et réajuster nos actions en fonction.
- L'enfant doit pouvoir être porteur de projets en bénéficiant de l'accompagnement d'adultes.



Rendre l'enfant solidaire dans la vie de groupe

- Présenter chaque petit nouveau, et le guider, le conseiller pour mieux l'intégrer.
- Proposer des activités collectives, réalisées ensemble et pour le groupe.
- Créer un esprit de groupe (mixité des sexes et des âges lorsque l'activité le permet tout en gardant la possibilité de répartition en groupes d'âges)
- Inciter à l'entraide (notamment l'accompagnement des petits par les plus grands lors des jeux et activités)
- Amener à la coopération et à la non violence (limiter les situations de compétition)
- Organisation de mini-séjours (activités accessoires) : vivre avec les copains, partager les temps de vie quotidienne, participer à la préparation des repas...

Permettre à l'enfant d'être acteur de son centre de loisirs

- Élaboration de projets (après-midi solidarité, préparation de jeux par les plus grands pour le reste du groupe, présentation de leurs TAP aux familles...)
- L'enfant doit pouvoir exprimer ses choix, ses idées (boîte à idées, temps calmes, tournicoti).

VIVRE ENSEMBLE

Vivre en collectivité c'est apprendre à connaître l'autre, adhérer à un comportement collectif d'entraide tout en préservant voire en développant sa propre personnalité.



Respecter autrui

- Mise en place de règles de vie communes.
- Favoriser des temps d'échanges pour être à l'écoute des envies et besoins de chacun.
- Accepter les différences (physiques, comportementales, d'opinions...)

S'ouvrir aux autres, au monde extérieur

- Collaboration avec la section ados de l'amicale (mise en place de projets communs)
- Développer le partenariat avec d'autres structures/accueils de loisirs.
- Faire appel à des intervenants extérieurs.

Assurer la sécurité affective

- Savoir repérer les difficultés de l'enfant (mal être, maltraitance...)
- Se tenir au courant des situations familiales particulières.
- Empêcher les situations humiliantes pour l'enfant : reprendre les paroles grossières d'un enfant, proscrire les jeux à brimades, les moqueries...
- Avoir une attitude sécurisante auprès des parents et des enfants et favoriser le dialogue : un animateur a la charge de l'accueil et du départ des enfants.
- Adapter l'accueil pour les enfants en difficulté.



Prévention : Apprendre à l'enfant à repérer les risques

- Mener des jeux sur la sécurité routière, les risques domestiques...
- Mise en place de thématiques sur les risques
- Elaborer des règles de vie ensemble.

Hygiène, sécurité et prévention

L'équipe de l'accueil de loisirs doit assurer la sécurité et l'hygiène de l'enfant pour éviter toutes situations présentant des risques physiques et moraux.

L'hygiène de vie de l'enfant



- Découvrir de nouveaux aliments
- S'alimenter de façon équilibrée (collaboration avec la cantine)
- Apprendre à s'habiller et se déshabiller selon le temps (casquettes, blousons...)
- prévoir différents temps de passages aux toilettes, de lavage des mains aux changements d'activités
- Repérer les enfants qui ont des poux et alerter les parents
- Entretien quotidien des locaux. Désinfection régulière des jouets
- Utiliser les outils d'affichage : lavage de mains...
- Respecter le rythme de vie de l'enfant en proposant des activités d'intensité variée et les alterner sur la journée et la semaine
- En respectant le rythme d'une journée type (cf. annexe 5).
- S'adapter aux situations sanitaires en vigueur en appliquant les protocoles nationaux.

Assurer la sécurité physique

- Mise en place d'exercices d'évacuation des locaux
- Connaissance des boitiers incendies et du système d'alarme
- Présence d'un animateur dans chaque lieu accessible aux enfants pour qu'il puisse intervenir rapidement
- Prévoir une trousse pharmacie pour toutes activités extérieures et compléter le carnet pour noter les incidents
- Etre vigilants dans les zones à risques : escaliers, portes, fenêtres... (chahuts, les petits, cartables...)
- Les animateurs doivent respecter les consignes de sécurité lors des déplacements à l'intérieur des locaux et lors des sorties (passages piétons, trottoirs, sens de la circulation, comptage des enfants à la montée et la descente du bus ...)
- Utiliser du matériel adapté à l'âge des enfants (ciseaux, compas, cutters...)
- Protéger les enfants du soleil et du froid (crèmes, casquettes, blousons...)
- Stocker le matériel et les produits dangereux hors de portée des enfants.
- Tenir compte des consignes particulières signalées par les parents (allergies, régimes...)
- Les enfants doivent être comptés à chaque temps de la journée.
- Former les membre aux gestes de premiers secours et faire des sessions de mise à jour.
- Respecter les règles d'hygiène : produits aux normes...



LES RELATIONS ENFANTS/ADULTES

L'animateur doit être à l'écoute des enfants, être dynamique, souriant, motivé mais surtout croire en l'intérêt de ses actions et les maîtriser. L'enfant est un adulte en devenir, il doit lui fournir un cadre rassurant lui permettant de découvrir, de s'amuser, de partager, de grandir sereinement.

Considérer l'enfant comme un individu à part entière, le respecter et se faire respecter en tant qu'adulte

- Être à l'écoute. Chacun doit pouvoir s'exprimer sans crainte et savoir que sa parole sera prise en considération.
- Mettre en œuvre les idées et les intérêts de l'enfant.
- Instaurer le respect mutuel comme socle de la relation.
- Ecouter l'enfant et ne pas le laisser sans réponse.
- Valoriser l'enfant: ses compétences, son sport par exemple mais aussi ses traits de caractère (ténacité, gentillesse...)
- Tous les temps d'activité sont prétexte au dialogue avec l'enfant , y compris les temps de repas.
- L'animateur doit être un exemple pour les enfants : respecter les règles, goûter de tout à table...
- Tous les jeux à brimades sont à proscrire (jeux dont la finalité vise à ridiculiser l'enfant).
- L'animateur doit transmettre son plaisir et son enthousiasme à réaliser l'activité.
- En cas de conflits entre enfants il tient un rôle de médiateur afin qu'ils parviennent à trouver des compromis entre eux.

Instaurer un climat de confiance et de convivialité

- Favoriser des ateliers en petits groupe lorsque l'organisation le permet (temps calmes, la pause méridienne...)
- Se rendre disponible.
- Jouer avec l'enfant pour transmettre la notion de plaisir.
- Favoriser des temps d'échanges aussi bien collectifs qu'individuels.
- Veiller à ce que tous soient bien intégrés (présentation de chaque nouvel arrivant).



Les relations enfants/enfants sont également une priorité de notre projet. Elles sont approfondies dans le « Vivre ensemble » (p.10)

Avec les familles

- Permanences administratives de M-Laure en faveur des familles (pour les inscriptions, les règlements...) mais aussi une présence régulière sur les différents temps afin de permettre une rencontre avec celles-ci.
- Être présents à chaque arrivée d'un enfant afin de montrer une présence rassurante aux parents.
- En cas de remarques des familles, prendre du recul afin de gérer la situation calmement. Renvoyer sur la directrice si c'est nécessaire.
- Organiser des actions ponctuelles favorisant les rencontres et la connaissance de la structure : fil des TAP, exposition de fin de séjour...

Avec les partenaires

- Comité de suivi deux fois par an (avec la mairie, la caf, les directeurs d'école, les parents d'élèves élus, l'amicale) afin de faire le point sur le fonctionnement de la structure et d'avancer sur les projets.
- Communiquer sur nos actions.
- Se donner les moyens de fournir les documents nécessaires aux différents organismes : les heures de présence des enfants, les courbes d'effectifs...

LES RELATIONS ADULTES/ADULTES



Au sein de l'équipe

- « L'engagement d'animateurs volontaires, à côté de professionnels de l'animation, est en lui-même porteur d'une richesse. C'est le sens de l'éducation populaire qui considère que l'éducation est l'affaire de tous les citoyens et non l'affaire exclusive de quelques professionnels. »
- S'appuyer sur les compétences et envies de chacun. Se répartir les tâches en fonction.
- Mieux exploiter ce qui se fait ailleurs. Participation de M-laure aux réunions de la FAL.
- Réunions : *un jeudi matin sur trois pour l'équipe de permanents
* selon les besoins pendant les vacances.
- Exprimer ses besoins, ses difficultés, ses questions... Ne pas garder les choses qu'on a sur le cœur. Utiliser les réunions pour trouver des solutions avec du recul.
- Parce que nous nous sommes mis d'accord sur un projet, nous ne devons pas nous contredire en présence des enfants. Les discussions doivent avoir lieu après leur départ.
- Profiter des périodes plus calmes pour faire de la recherche d'activités plus élaborées (type projets) ou nouvelles activités.
- Préparer les actions ensemble afin que les animateurs ne soient pas en insécurité face à un projet ou une journée classique. S'entraider.
- Organiser des formations. Ou les solliciter sur le compte DIF/CPF de chaque animateur.
- Pour une bonne coordination : s'écouter, participer aux réunions, noter, utiliser le classeur de liaison.
- En plus des réunions des entretiens individuels seront organisés avec chaque salarié, afin que chacun puisse faire le point sur son fonctionnement et se sente libre de s'exprimer sans contrainte.
- Intégration des stagiaires, remplaçants et intervenants en favorisant l'information. Chaque stagiaire doit se conformer aux règles de la structure.
- La convivialité. L'Amicale Laïque n'est pas une entreprise qui a pour but de faire de l'argent, mais une association qui souhaite regrouper des gens. Se retrouver et prendre **PLAISIR** à faire des choses pour les enfants.

Préparer l'accueil de l'enfant

- Noter les informations données par la famille et les professionnels (Dahliir, Ime...).
- Recruter un animateur supplémentaire si besoin
- Prendre contact avec les professionnels du lieu d'accueil habituel de l'enfant, noter les consignes données et s'en faire expliquer les raisons pour en mesurer l'importance.
- Informer l'équipe sur l'enfant et l'aide qu'elle peut apporter
- Utiliser les fiches outils
- Adapter l'accueil en fonction du handicap de l'enfant : horaires, activités, repas...

Adapter les locaux

- Nos locaux sont adaptés pour l'accueil des enfants en situation de handicap moteur (portes assez larges, ascenseur...).
- Pour les enfants avec un handicap auditif la résonance de nos locaux doit être prise en compte dans le choix des espaces d'activité.

Adapter les activités à l'enfant

- Chaque situation est particulière mais de nombreuses adaptations sont possibles pour permettre à l'enfant en situation de handicap de ne pas se trouver en situation d'échec. Par exemple intégrer les règles d'un jeu au fur et à mesure afin qu'elles soient plus facilement comprises
- Adapter l'activité en fonction de sa capacité de concentration.
- Eviter les endroits trop bruyants qui complique la communication des enfants portant un appareil auditif.

Respecter les besoins et le rythme de l'enfant

- L'enfant en situation de handicap peut ressentir tout particulièrement le besoin d'être au calme. Veiller à respecter ce besoin en l'isolant du bruit, en jouant à ce qu'il désire.
- Prendre en compte sa fatigabilité
- Prévoir si nécessaire des passages réguliers aux toilettes

Accueillir un enfant en situation de handicap

Instaurer une bonne communication et du lien avec l'enfant afin de devenir une personne de référence

- Arriver à comprendre et se faire comprendre afin de pouvoir créer un lien et favoriser le bien être de l'enfant
- Laisser faire en étant attentif
- Etre disponible, rassurer, donner des informations claires, simples et précises
- Se baisser pour lui parler à sa hauteur, lui tendre les objets...

Avoir une bonne communication avec les parents

- Maintenir une communication constante tout au long du séjour de l'enfant.
- Leur faire un retour à chaque fin de journée.
- Leur demander des conseils ainsi que des informations sur les particularités de leur enfants

Vivre ensemble

- Présenter l'enfant et son handicap aux autres jeunes (avant son arrivée si possible) afin de pouvoir répondre à leurs questions et d'aider l'enfant à trouver sa place au sein du groupe.
- Favoriser le plus possible les activités de groupe afin que l'enfant puisse au maximum jouer avec et comme le groupe tout en adaptant les jeux, activités manuelles et à ce que l'enfant aime et peut faire.
- Encourager les enfants à ranger le matériel pour permettre la circulation dans les espaces.



MOI ETRE VÔTRE
NOUVEL EDUCATEUR,
MOI ICI POUR VOUS
APPORTER LES QUELQUES
RUDIMENTS DE POLITESSE
INDISPENSABLES A UNE
BONNE INTEGRATION
SOCIALE.



ON L'EGORGE
TOUT DE SUITE OU
ON LUI DONNE UNE
CHANCE DE
S'EN SORTIR...?

Les objectifs et moyens de l'Amic'Ados



Faciliter l'intégration des nouveaux au sein des autres jeunes de l'Amic'ados

- Informer les parents des futurs ados (réunion parents CM2 fin mai).
- Informer les futurs ados (réunion en pause méridienne pour tous les CM2 fin mai).
- Faciliter l'intégration et accompagner les premières venues (journée CM2/6ème, soirée conviviale...).
- Organiser des jeux de connaissance.
- Utiliser les jeux collectifs afin de créer les liens entre les jeunes.
- Veiller à ce qu'ils ne soient pas rejetés.
- Impliquer rapidement les nouveaux dans un projet collectif.
- Être à l'écoute de leur remarque.

Favoriser l'accueil des nouveaux jeunes

Posture éducative de l'animateur

- Assurer le bon accueil des jeunes et les renseigner sur le fonctionnement de l'Amic'ados.
- Faciliter l'intégration des nouveaux jeunes dans les différents projets.
- Rassurer les parents en expliquant l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Favoriser le processus d'autonomie des jeunes

- Fonctionnement de l'accueil libre.
- Participation des jeunes à l'aménagement du local.
- Laisser libre l'utilisation du matériel.
- Organiser et planifier les tâches quotidiennes ensemble.
- Encourager la prise d'initiatives.
- Concevoir des projets par eux-mêmes.

Favoriser la confiance entre les jeunes et les parents sur les temps d'accueil libre.

- Mettre à disposition les moyens de communication (téléphone fixe à disposition des jeunes pour prévenir) et les moyens de contrôles pour les parents (feuilles d'émargement quotidiennes à disposition).

Favoriser la citoyenneté et développer le respect, la tolérance

- Mettre en place les règles de vie ensemble et veiller à leur application.
- Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées.
- Intégrer et impliquer tous les jeunes quel que soit leur origine socioculturelle.

Développer la personnalité du jeune adolescent et permettre l'autonomie et la responsabilité du jeune

Favoriser les échanges avec l'environnement local

- Organiser des soirées et des rencontres avec des jeunes issus d'autres accueils jeunes.
- Organiser des séjours en collaboration avec d'autres accueils jeunes (pass intercentres, séjours...)
- Mettre en place des projets impliquant des échanges intergénérationnels (sorties familles, manifestations associatives, événements territoriaux...)

Mettre en place une passerelle primaire (CM2) ALSH 4/12 ans et le centre ados

- Intervenir à l'école élémentaire (pour l'animateur ados) sur la pause méridienne et utiliser les locaux des ados.
- Permettre aux futurs collégiens de construire des repères.
- Accompagner les futurs collégiens dans leur prise d'initiative et de responsabilité.
- *Les intégrer progressivement dans l'Amic'ados en les impliquant dans différents projets suivant leurs envies et leurs capacités.*

Permettre le développement du côté collectif chez les jeunes

- Prise de décision de façon collective.
- Organiser le maximum de projets collectifs.
- Utiliser les sports collectifs et les grands jeux collectifs.
- Renforcer l'esprit de groupe (séjour ponting).

Posture éducative de l'animateur

- Responsabiliser le jeune à travers différentes actions, organisations et projets
- Surveiller les déviances.
- Favoriser l'ouverture sur l'environnement local.
- Assurer la mise en place du rôle de passerelle entre l'élémentaire, l'accueil de loisirs 4/12 ans et l'Amic'ados.
- Encourager et valoriser la prise de responsabilité.

Développer l'acceptation de la différence

- Sensibiliser le jeune par des jeux ou des débats, discussions (Torball, expositions, cartes de la fraternité, conseil de jeunes...)
- Accueillir les jeunes de toute origine socioculturelle.
- Favoriser la rencontre de différentes cultures.

Développer l'entraide, la solidarité et l'écoute des jeunes de tout âges

- Faciliter la liberté d'expression (bilan collectif pour les séjours...)
- Prendre en compte les difficultés de chacun en favorisant les échanges.
- Les plus âgés aideront les plus jeunes dans les différents projets.

Mettre l'accent sur la pratique du « vivre ensemble » dans un collectif où la place de chaque jeune est reconnue et respectée

Développer la vie en collectivité

- Les règles de vie seront établies par les jeunes (lors des séjours).
- Organiser les tâches quotidiennes.
- Chaque jeune doit participer aux tâches (ranger, nettoyer...) afin de garder un local propre.
- Faire respecter le matériel et les lieux.
- Prendre conscience du bien collectif.

Posture éducative de l'animateur

- Faire en sorte d'éviter que certains jeunes soient exclus du groupe.
- Faciliter l'expression de chacun et l'écoute des autres.
- Transmettre les valeurs d'entraide, de solidarité, de liberté d'expression et d'écoute.
- Veiller à l'application des règles de vie et des tâches quotidiennes.

Favoriser la prise d'initiative dans la mise en place de projets

- Mettre en place des temps spécifique pour que des projets puissent s'organiser avec eux et par eux (réunions ados et Patersons).
- Proposer différentes activités en tenant compte de leurs demandes et leur laisser le choix (accueil libre et participation libre, choix de participer).
- Insister sur la notion d'engagement une fois que le choix est fait.
- Proposer différents thèmes à aborder.

Solliciter l'imaginaire et la créativité du jeune

- Créer des activités choisies auparavant collectivement.
- Développer la recherche des jeunes.

Permettre aux jeunes de choisir un thème ou une activité à mettre en place

Posture éducative de l'animateur

- Être à l'écoute des projets des jeunes.
- Encourager, guider et aider l'ado dans la démarche de projet.
- Fournir la documentation ou les ressources nécessaires si besoin.
- Proposer plusieurs activités pour une période donnée pour favoriser le choix.
- Proposer des activités pour solliciter la créativité et l'imagination du jeune.

Instaurer un climat de confiance et d'écoute au sein de l'Amic'ados

- Favoriser les échanges et le dialogue.
- Donner des responsabilités aux jeunes.
- Garantir la sécurité physique, affective et morale.

Construire avec le jeune un lieu-repère

- Aménager l'Amic'ados selon leurs choix et leurs goûts.
- Permettre à l'adolescent de décorer le lieu selon ses envies.
- Construire et entretenir une culture propre à l'Amic'ados.

Permettre au jeune adolescent d'être détendu dans un cadre de vie qui diffère de la famille et de l'école

Proposer des projets différents de ceux de l'école et de la famille

- Mettre en place des activités attrayantes.
- Monter des projets qui sortent de l'ordinaire.
- Ne pas obliger les jeunes à faire une activité.
- Minimiser le recours aux activités de consommation.

Posture éducative de l'animateur

- Être à l'écoute des jeunes.
- Permettre l'appropriation de l'Amic'ados par les jeunes, par l'aménagement et la décoration.
- Faire en sorte que ses activités soient attractives et intéressantes.

Favoriser les échanges et le dialogue entre les jeunes et entre l'animateur et les jeunes

- Organiser des réunions et discussions pour permettre à tous de s'exprimer.
- Prendre en compte les remarques de chacun.
- Connaître de façon individuelle tous les jeunes (par le dialogue, par la rencontre des parents...)

Faciliter l'expression des jeunes

- Prendre le temps de construire une relation de confiance entre les jeunes et l'animateur.

Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit

Posture éducative de l'animateur

- Être à l'écoute des jeunes.
- Favoriser les dialogues et mettre un terme aux monologues.
- Faciliter l'expression de tous par différents procédés.

Donner envie de transmettre des valeurs et connaissances aux générations futures

- Impliquer et responsabiliser les ados selon leurs envies et leurs capacités.
- Permettre aux jeunes qui le désirent d'intégrer le dispositif « Paterson ».

Accompagner le jeune tout au long de sa formation d'animateur volontaire

- Aider et conseiller le jeune lors de ses démarches d'inscription à la formation BAFA.
- Embaucher prioritairement des animateurs qui ont fréquenté la structure.

Donner envie aux jeunes de s'engager dans le mouvement de l'éducation populaire et défendre les valeurs de la Ligue de l'Enseignement

Contribuer à l'entretien d'un réseau de bénévoles en valorisant leur engagement

- Encourager et solliciter l'implication des parents dans la vie du centre ados.
- Maintenir le lien avec les anciens ados et solliciter leur participations lors de manifestations.

Posture éducative de l'animateur

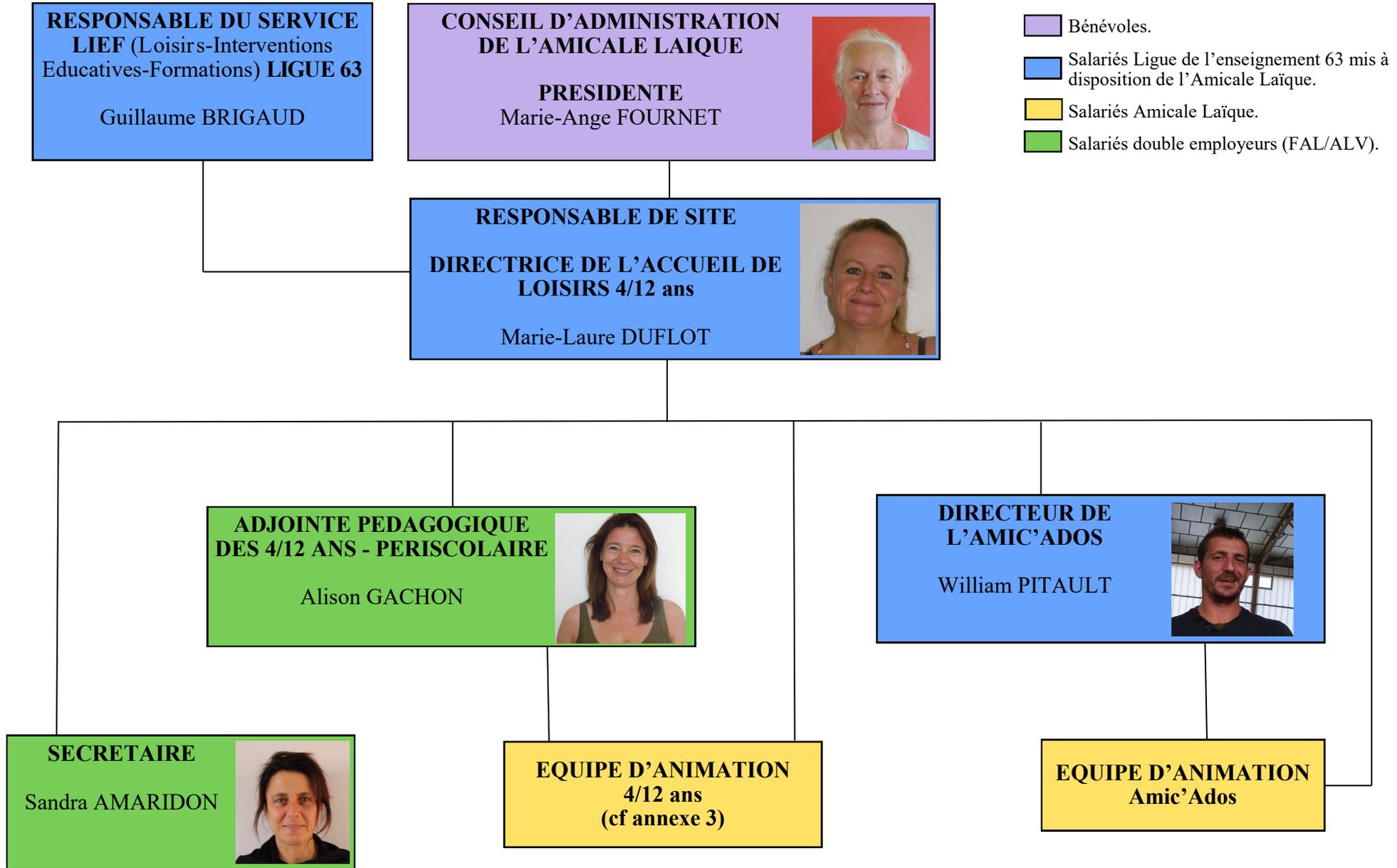
- Être à l'écoute des jeunes et de leurs envies.
- Être capable d'évaluer les capacités de chaque ados, et en fonction de leur potentiel leur donner des responsabilités adaptées.
- Orienter et accompagner les jeunes et leur famille dans leurs démarches de formation : Avant, pendant et après
- Fournir la documentation ou les ressources nécessaires.
- Entretenir un lien entre les anciens ados et la structure.
- Valoriser l'engagement sous toutes ses formes.

Critères d'évaluations

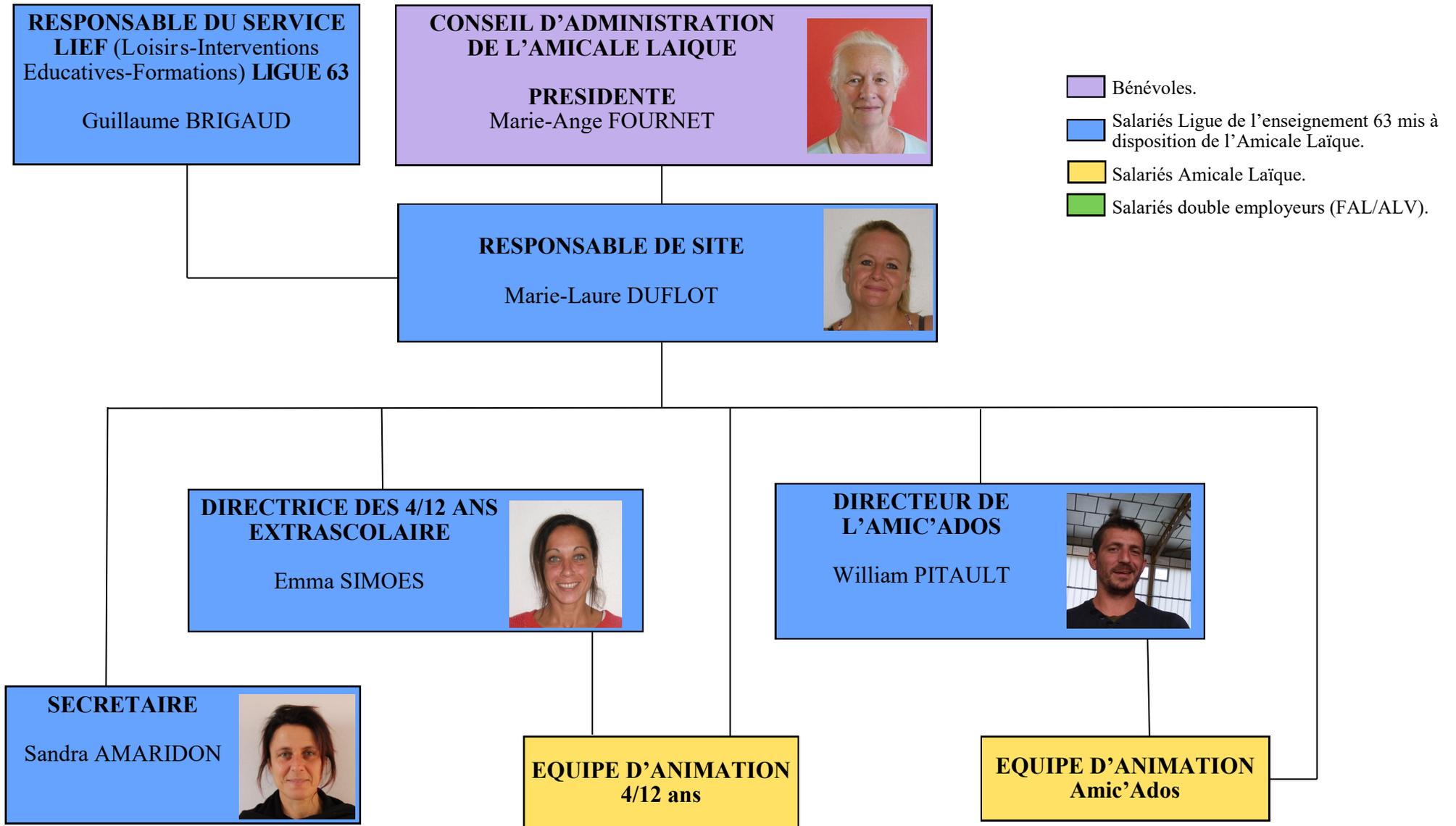
Afin de savoir si nos objectifs sont atteints donc si nos moyens sont adaptés, nous pourrions nous appuyer sur divers critères d'évaluations :

- Avis des enfants, plaintes, remarques, satisfactions...
- Retour des parents.
- États de fatigue des enfants.
- Nombre d'accidents et de conflits.
- Retour des personnes travaillant autour et en partenariat avec le centre : employés municipaux du restaurant scolaire ou affectés au ménage, enseignants, élus municipaux...
- Fonctionnement de l'équipe : entente, efficacité...
- Entretiens professionnels
- Comportement des enfants entre eux.
- Bilans individuels des différents projets.
- Bilans annuels
- Discussions informelles.
- Réunions bilans.
- Comité de suivi.

ORGANIGRAMME PERISCOLAIRE : accueil matin/soir - pause méridienne - TAP - mercredis



ORGANIGRAMME EXTRASCOLAIRE : vacances



Emma SIMOES



Sandrine CHAPELET



Sandra AMARIDON



Maria DO NASCIMENTO



Anthéa BRUGIERE



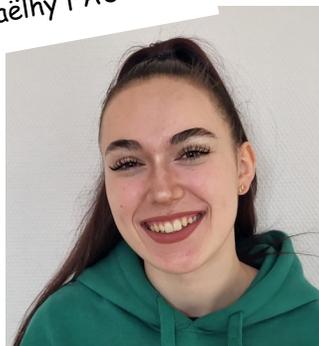
EQUIPE D'ANIMATION

Constitution au 7 novembre 2022

Angélique FOURNIER



Maëlhy FAUCHER



Suzanne DA CUNHA



Marie DESAIGLE



Nina GOUDRON



Une journée type

Un jour de classe pour un enfant de l'école maternelle

7h15 : début de l'accueil périscolaire.

8h20 : départ des enfants de la maternelle, passage aux toilettes, sortir les cahiers du cartable etc.

8h35 : les enfants sont confiés aux enseignants

11h45/13h35 : pause méridienne encadrée par les ATSEM

16h30/18h30 : accueil périscolaire du soir.

Les mardis et vendredis uniquement :

15h30/16h30 : TAP

Un jour de classe pour un enfant de l'école élémentaire

7h15 : début de l'accueil périscolaire.

8h25 : rassemblement des enfants de l'élémentaire

8h35 : les enfants sont confiés aux enseignants

12h/13h35 : pause méridienne encadrée par les animateurs, propositions d'ateliers

13h35 : les enfants sont confiés aux enseignants

16h30/18h30 : accueil périscolaire du soir

Les lundis et jeudis uniquement :

15h/16h30 : TAP

Les mercredis

11h45 : accueil des enfants qui sortent de classe.

Passage aux toilettes

12h : repas.

13h/13h30 : temps libre et accueil des enfants qui ne mangent pas avec nous.

13h30/14h30 : temps calme.

14h30 au soir : activités entrecoupées par le goûter.

17h30/18h : départ échelonné des enfants.

Les vacances

Matin : accueil jusqu'à 9h, collation puis activités.

11h45 : retour au calme, passage aux toilettes, lavage des mains.

12h15 : repas.

13h20 : temps libre.

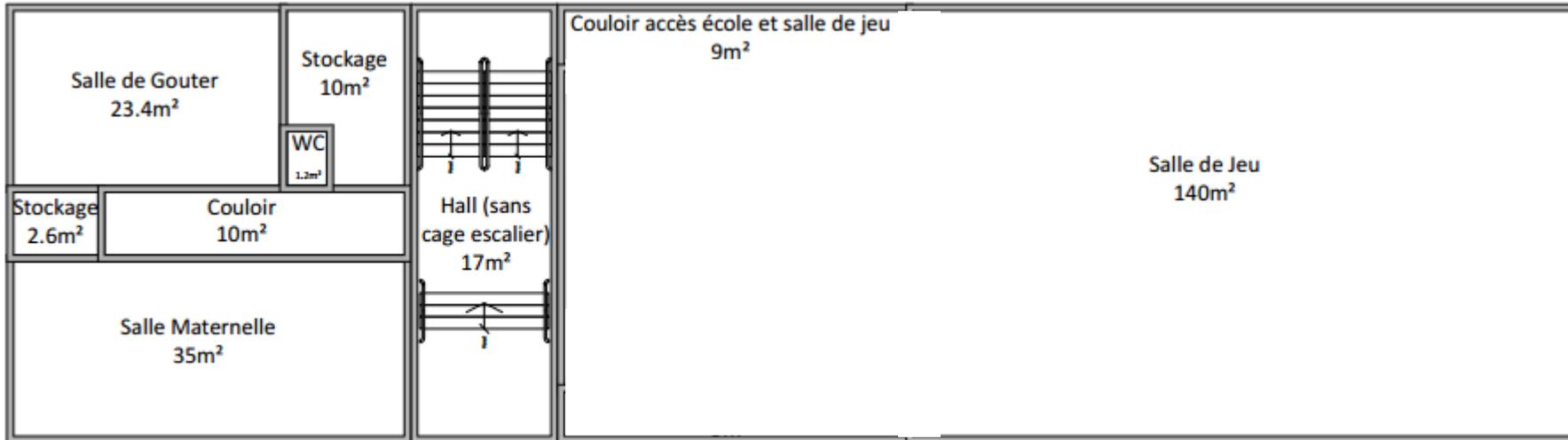
13h45 : temps calme.

14h45 au soir : activités entrecoupées par le goûter.

17h30/18h : départ échelonné des enfants.

NOS LOCAUX

REZ-DE-CHAUSSEE



1er ETAGE



